P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de NIVOLAS-VERMELLE

4.2.b Documents graphiques du règlement

Plan Sud
Echelle 1/2500

Document de travail
19 juin 2019

NIVOLAS-VERMELLE

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA — Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée dense
- Ub — Zone d'extension dense
- Uc — Zone de plus faible densité
- Ue — Zone d'équipement public
- Ui / Uia / Uib — Zone d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- An — Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle protégée
- Nd — Zone naturelle aux abords du château de Montcizet (Parc)

ZONES A URBANISER

- AU — Zone d'urbanisation future
- AUa / AUb — Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUi — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Le risque de retrait et gonflement des argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvement différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), approuvé le 26 août 2003

- Zone d'interdiction
- Zone de contraintes faibles
- Zone de projet possible sous maîtrise collective

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEUX NATURELS
cf Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

- Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- Espace Boisé Classé
- Arbre remarquable (Espace Boisé Classé)
- Elément naturel remarquable du paysage
- Zone humide
- Co — Corridor écologique
- Zs — Secteur d'intérêt scientifique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Elément bâti remarquable du paysage (C1)
- Elément bâti remarquable du paysage (C1)
- Elément bâti remarquable du paysage (C2)
- Elément bâti remarquable du paysage (C3)
- Elément urbain remarquable du paysage
- Secteur de mixité sociale
- 1 — Numéro de l'opération
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination à destination d'habitat
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination à destination d'entrepot

AUTRES INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage
- Secteur de nuisances sonores
- Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Site BASOL DME)

RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

- Emplacement réservé
- 1 — Numéro de l'opération

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)
issus de la cartographie du BRGM
Novembre 2011
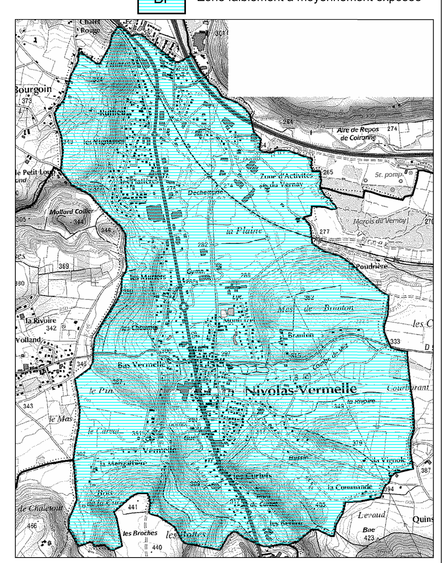
Br — Zone faiblement à moyennement exposée